

81

PARISOT

BULLETIN  
MUNICIPAL  
DE PARISOT 81

## AU CONSEIL MUNICIPAL

- 15 MARS 1994 -

**Vote des 4 taxes :** - Aux taux suivants :

- Habitation : 7,92%,
- Foncier bâti : 14,48%,
- Foncier non bâti : 57,85%,
- Professionnelle : 13,92 %.

**Vente de chemins :** - Diverses demandes ont été faites auprès de la mairie, pour l'achat de chemins communaux ayant cessé d'être affectés au public.

Le Conseil Municipal doit étudier plus amplement ces demandes avant de prescrire l'aliénation et la vente.

**Garderie scolaire :** - Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait des parents d'élèves de créer une garderie scolaire.

**Cheneaux Ste-Sigolène :** - Les travaux d'installation des cheneaux de l'église de Ste-Sigolène sont confiés à l'entreprise LOUYOT-DELOUTEAU.

**Indemnité de logement aux instituteurs :** - L'indemnité de base pour 1993 sera de 857,49 F./mois.

**Dégrèvement taxe foncière :** - Le Conseil Municipal décide d'accorder un dégrèvement de taxe foncière aux parcelles exploitées par des jeunes agriculteurs.

**Voies de désenclavement :** - Les travaux de réfection de ces voies seront réalisés à compter du 15 mars.

- 08 AVRIL 1994 -

**Vote du budget primitif 1994 :** - Le Conseil Municipal vote le budget primitif 1994, qui s'élève à la somme de 1 511 777 F. en section de fonctionnement, et à la somme de 722 618 F. en section d'investissement.

**Création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal :** - Il est décidé la création d'un regroupement pédagogique intercommunal entre

les communes de Peyrole et de Parisot. Cette compétence est attribuée au SIVOM Parisot-Peyrole: Le Conseil Municipal donne son accord pour la création du R.P.I., et approuve les nouveaux statuts du SIVOM.

Sont désignés en qualité de délégués : M. Yvon VALAX, Maire ; M. H. RAYNAUD et Ch. GÉRAUD pour la voirie ; M<sup>mes</sup> M. NOUVELON et F. PÉCHAMAT pour le R.P.I.

**Emprunt traversée du village :** - Le Conseil Municipal donne à Monsieur le Maire l'autorisation de réaliser un emprunt de 200 000 F. pour les travaux de traversée du village. Cet emprunt sera fait auprès du Crédit Agricole sur 12 ans au taux de 5,85%.

**Office du Tourisme de Lisle-sur-Tarn :** - La commune de Lisle-sur-Tarn, propose la création d'un Office de Tourisme intercommunal, entre les communes de Lisle, Montans, Parisot et Peyrole.

Le Conseil Municipal est favorable à cette création, approuve les statuts et nomme les délégués de la commune : M. Yvon VALAX Maire, pour représenter le Conseil Municipal ; M<sup>me</sup> Françoise PÉCHAMAT et M. Jean-Claude BIDET, pour représenter les associations de la commune.

- 27 JUIN 1994 -

**Vote du compte administratif 1993 :** - Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif de l'exercice 1993, qui présente un excédent de fonctionnement de 626 019,75 F. et un excédent d'investissement égal à 140 972,00 F. Ce compte administratif est voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

**Garderie scolaire :** - A compter de la rentrée scolaire 94/95, une garderie municipale sera instaurée. Les enfants pourront être accueillis à partir de 7 h.30 le matin et jusqu'à 18 h.30 l'après-midi. Une participation de 120 F. par trimestre sera demandée aux parents.

**Vente de chemins :** - Divers chemins communaux

## LE MOT DU MAIRE

Les excellents rapports que les Municipalités de Parisot et de Peyrole entretiennent depuis de nombreuses années se sont concrétisés en 1984 par la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) qui fonctionne à la satisfaction générale et réduit très nettement, pour chaque municipalité, les frais d'entretien des voies communales et des chemins ruraux.

Les heureux résultats de ces sept années de collaboration ont amené les deux communes à étendre au domaine scolaire la compétence du S.I.V.O.M. par la création d'un regroupement scolaire (Regroupement Pédagogique Intercommunal ou R.I.P.) qui n'apportera aux deux municipalités que des avantages aux plans pédagogique et financier.

Sans entrer dans le détail de l'organisation, indiquons simplement que l'école de Parisot assurera les deux classes des "petits" depuis l'entrée à l'école jusqu'au Cours Élémentaire 1<sup>re</sup> Année pour les enfants des deux communes.

Les "grands" du C.E.2, CM1 et CM2 de Parisot seront amenés gratuitement à l'école de Peyrole par une navette scolaire.

L'enseignement pourra être plus efficace dans chaque classe où le nombre de divisions sera ainsi réduit.

Un Comité comprenant les deux Maires, des Conseillers Municipaux et des parents d'élèves assurera l'administration du Syndicat dont le siège est fixé à la Mairie de Parisot.

Depuis de très nombreuses années, l'école a été l'une des préoccupations premières des Maires et des Conseillers Municipaux de Parisot.

Ce même souci de l'avenir de nos enfants nous a guidés dans notre décision de créer ce Regroupement Scolaire.

L'avenir, j'en suis sûr, nous confirmera tous les avantages qui en résulteront pour nos enfants.

Y. VALAX

ayant cessé d'être affectés à l'usage du public seront vendus aux propriétaires riverains. Ces ventes seront préalablement soumises à enquête publique.

**Patus du Bousquet :** - Le Conseil Municipal est favorable à la vente aux propriétaires riverains des patus du hameau du Bousquet. Une convention préalable de vente doit être signée par toutes les personnes concernées.

**Demande de subvention école de Rabastens :** - Un avis défavorable est donné à la demande de subvention présentée par l'école de Rabastens, afin de financer une classe de découverte.

SAMEDI 20 AOUT A 20 H. - NOS GRILLADES

La nouvelle est maintenant connue :  
Votre Curé, M. l'Abbé Noël MAUREL,  
quitte la paroisse Notre Dame de la Jonquière  
et le secteur de Lisle pour raison de santé  
et de famille.

Il écrit ses derniers mots pour le bulletin  
de Parisot :

Merci pour tout ce que vous avez permis à votre prêtre de vivre parmi vous ;

Merci pour l'attention que M. le Maire, son Conseil et la population ont portée, portent et porteront encore, j'en suis sûr, à l'église St-Jacques, au centre du village ;

Merci pour les bénévoles qui ont rénové merveilleusement l'église de Sainte-Sigolène, soutenus par l'esprit coopératif de la municipalité ;

Merci pour les deux inaugurations de 93 et 94 auxquelles vous avez participé.

Bonne route à tous ...

Il faut du courage pour vivre et aimer, participer à une association, à une animation ... Vous êtes nombreux à faire de Parisot un village chaleureux où les différences d'opinions et de personnes ne sont pas des obstacles au développement de toute la vie, mais des chances et des richesses.

Bonne route avec mon successeur,  
M. l'Abbé Gérard VABRE.

Il a meilleure santé que moi ; il est né à Murats-sur-Vèbre. Nous sommes entrés ensemble au Grand Séminaire en 1950 pour nous préparer au Sacerdoce. Ordonné prêtre, il a été envoyé à l'école de Barrai à Castres, puis il a été successivement vicaire à Carmaux, curé de Moulin Mages, vicaire à Lacaune, curé de Teillet et actuellement, il est curé de Lautrec.

Il vient au secteur de Lisle tout simplement. Il sera vraiment lui-même parmi vous. Je me réjouis du choix de Mgr. l'Archevêque pour Lisle et le secteur paroissial. Je suis sûr que vous saurez l'accueillir et lui faire connaître le dynamisme de Parisot.

*Avec mon regret de vous quitter,  
Je vous salue amicalement.  
Bien à vous tous.*

Abbé Noël MAUREL

## — AU REVOIR —

Le premier article rédigé par M. l'Abbé MAUREL pour ce Bulletin en janvier 1992, avait pour titre "SAINT-JACQUES EN PÉRIL" et faisait suite à la décision commune de fermer notre église au public sur l'avis des experts en bâtiment.

Par la suite, nos lecteurs ont pu apprécier ses "encadrés" dont le style alerte, direct, sincère, exprimait sa profonde reconnaissance pour tous les concours officiels ou personnels qui ont permis de rendre vie à l'église de Sainte-Sigolène en attendant la réalisation de notre rêve à tous : la résurrection de Saint-Jacques de Parisot.

Si nous comprenons les impérieuses raisons de son prochain départ de Lisle, nous ne pouvons que regretter la fin d'une collaboration qui prive nos lecteurs d'une chronique semestrielle appréciée de tous.

Nous conserverons un excellent souvenir de ces quelques années qu'il a passées parmi nous et de la franche cordialité qui a toujours marqué nos rapports.

Pour tout cela, MERCI à vous Monsieur l'Abbé ... et profitez longtemps d'une retraite heureuse.

"PARISOT 81"

## BIENVENUE Monsieur l'Abbé !

C'est M. l'Abbé Gérard VABRE, originaire de Murats-sur-Vèbre, actuellement curé de Lautrec, qui succède à M. l'Abbé MAUREL.

Les excellents rapports que nous entretenions avec ce dernier se poursuivront, nous en sommes certains, avec M. l'Abbé VABRE à qui nous souhaitons, dès à présent, une très cordiale bienvenue.

## — LES ANCIENS COMBATTANTS EN DEUIL —

Les Anciens Combattants de Parisot sont en deuil. Le 8 mars dernier ont eu lieu les obsèques de notre camarade Daniel MAFFRE qui fut, pendant de longues années, le porte-drapeau de notre association.

Nous présentons nos très vives condoléances à sa fille, M<sup>me</sup> veuve GINESTE qui l'a entouré de soins attentifs jusqu'à son dernier jour.

— Le 8 mars 1994, M. Daniel MAFFRE décédait à l'âge de 86 ans à "La Mouline" chez sa fille, M<sup>me</sup> GINESTE.

Les obsèques se sont déroulées dans l'église de Sainte-Sigolène.

— En mars dernier nous apprenons le décès de M. Guy MARUÉJOULS âgé de 37 ans qui habitait au "Cruzel".

Il était marié et père de deux enfants.

— Le 29 avril dernier ont eu lieu à l'église de Lisle-sur-Tarn les obsèques de M. Raymond ROLLAND, de Peyras, dont la famille est bien connue et estimée à Parisot.

Le défunt, âgé de 95 ans a été inhumé au cimetière de notre commune.

— Le 24 juin, nous apprenons le décès à Lavaur de M<sup>me</sup> Marie SAUX à l'âge de 83 ans.

Elle était la mère de M<sup>me</sup> Arlette GUILHAUMON, épouse de notre ami René, du "Bousquet".

— Le 27 juin, M<sup>me</sup> Marie JEANSON, décédée à Lodes dans l'arrondissement de St-Gaudens a été inhumée à Parisot.

Elle était la belle-mère de M. CADALEN qui a résidé quelques années à Ste-Sigolène dans notre commune.

Nous renouvelons nos très vifs sentiments de condoléances aux familles dans la peine.

## NOS JOIES

### CARNET ROSE

Notre jeune et sympathique ami Ghislain VI-GROUX et la très charmante Sandrine, sont devenus les heureux parents d'une petite SYNDIE, née le 27 juin dernier à Lavaur.

Au "Relais", les toujours jeunes grands-parents, Anny et Michel sont dans la joie.

*Nos très amicales félicitations aux jeunes parents et tous nos vœux de longue vie pleine de bonheur et de santé à la mignonne SYNDIE.*

### BIENVENUE

— M. et M<sup>me</sup> Guy HEUTTE de Rabastens ont aménagé récemment dans leur maison de "La Palissade".

— M. et M<sup>me</sup> LINDLEY nommée institutrice à Parisot, résident depuis quelques semaines à "La Vernerie" avec leurs deux enfants, Christophe et Natacha.

— M. et M<sup>me</sup> AXISA et leurs deux enfants sont devenus nos compatriotes "Aux Termes".

— M<sup>me</sup> Monique GERARD et M<sup>me</sup> Andrea YESTE avec ses trois enfants, résident au village, chemin du Poids Public.

Nous accueillons avec sympathie ces nouveaux compatriotes en espérant que la vie à Parisot leur sera agréable.

## CONGÉS ETÉ 1994

Pendant la période des congés du 01 août au 27 août, le secrétariat de Mairie sera ouvert :

— le mardi de 9 h. à 12 h.,  
— le jeudi de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 16 h.

# NOS SOCIÉTÉS

## AMICALE DES ÂÎNÉS DE PARISOT

À la réunion générale du 1<sup>er</sup> février et après le départ regretté de M<sup>me</sup> FRAUCIEL à qui nous renouvelons notre sympathie, un nouveau bureau est élu avec :

- à la présidence : M. BLANC,
- au secrétariat : M<sup>me</sup> MARTY,
- à la trésorerie : M. GABELLE.

Le 6 mars, le loto a attiré de nombreux participants, ce qui a laissé une bonne recette nous permettant de gâter les handicapés adhérents et nous aidant dans l'activité du club.

Le 23 avril, le goûter de printemps avec la chorale de Lisle, une bonne après-midi de détente et un copieux goûter.

Le 4 mai, 4 aînés ont représenté le club à l'assemblée générale à Castres.

Le 25 mai, réunion de secteur à la salle des fêtes à Parisot. 58 participants apprécient la démonstration de "Présence Verte" présentée par la M.S.A.

C'est le 5 juin que nous nous retrouvons pour le repas de l'Amitié, succulent délice servi par nos amis la famille VIGROUX.

Le 16 juin, quelques courageux participent à la journée de la forme à Valdériès.

Nous continuons les rencontres le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi du mois dans la bonne humeur et une franche amitié.

Nous préparons courant septembre un voyage au Pas de la Case, un goûter avec Europa début octobre et le traditionnel goûter de Noël avec les enfants de l'école.

Notre devise est de toujours mieux faire, nous vous attendons pour grossir les rangs et nous donner des idées.

LE BUREAU

## GRUPE THÉÂTRE DE PARISOT

Cette année, le groupe théâtre de Parisot (15 adultes) a écrit sa propre pièce sur une chronique villageoise en trois tableaux "J'irai chasser le grand lama".

Le succès d'une première représentation, le 12 mars 1994, nous a conduits à un deuxième spectacle, le 14 mai, étoffé de contes imaginés par l'atelier théâtre enfants :

- "La bague de la princesse", d'après le conte de Blanche-Neige et les 7 nains, par les plus jeunes (7 enfants) ;
- "A l'anguille de Lutèce", d'après la bande dessinée d'Astérix, par les plus grands (10 enfants) ;
- "Le cygalorigolotron", ou la fabuleuse machine, d'après des exercices d'atelier.

Les répétitions reprendront dès la rentrée pour une nouvelle pièce, toujours dans la bonne humeur.

Avis aux amateurs !!... Contact au 63.40.47.23

Bonnes vacances à tous.

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Avec ses 26 adhérents, dont un noyau d'une di-

zaine en gym douce, la Gymnastique Volontaire a mené bon train cette fin de saison 1994.

Le loto organisé avec le Tennis Club a été un véritable succès.

Les stages de danse primitive ouverts à tous ont vu nombre d'adeptes chez les adultes, avec une dernière séance rythmée par un percussionniste. Cette dernière expérience nous amène à envisager 2 séances par mois la saison prochaine avec ce percussionniste.

Quant aux stages de danse Jazz, fréquentés de façon trop irrégulière par les ados, ils demandent à être redynamisés par ces derniers pour prétendre connaître une suite.

Enfin nous remercions Adèle et Alain BOULEAU-BLACHE pour l'accueil réservé aux randonneurs de "l'omelette pascale" après un circuit sur les chemins de Puybegon, malheureusement écourté par une pluie battante. Ce qui n'a rien ôté à notre bonne humeur.

Prochains rendez-vous à noter :

- 15 août : randonnée de nuit avec "Lisle Rando",
- 8 septembre : reprise des séances de Gymnastique Volontaire,
- 25 septembre : Fête du Sport.

Enfin nous proposerons à l'avenir une randonnée "familiale" une fois par trimestre.

Alors, graissez vos chaussures ! Et en attendant :

Bonnes vacances à tous.

## NOTRE ÉCOLE Fin d'année scolaire 93-94

### • Sortie du lundi 27 juin :

Dans le cadre du projet pédagogique Environnement, les enfants se sont rendus à Montech (82) afin de faire une mini-croisière sur le canal latéral à la Garonne, avec passage d'écluses et visite de la fameuse pente d'eau.

### • Samedi 2 juillet : Exposition

Parents et amis de l'école étaient conviés au "vernissage" de l'exposition "Sur le chemin de la poésie". Poèmes, contes, productions artistiques étaient alors commentés par nos jeunes créateurs.

Un petit spectacle et un apéritif clôturaient cette

dernière rencontre avant les grandes vacances.

### • Rentrée 94-95

Dès la rentrée scolaire 94-95, l'école de Parisot fonctionnera en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec l'école de Peyrole.

Cette nouvelle organisation permettra un fonctionnement à trois classes ainsi réparties : cycles 1 et 2 à Parisot, cycle 3 à Peyrole.

L'équipe enseignante sera ainsi composée de M<sup>me</sup> ASPE (Peyrole) pour les CE2-CM, M<sup>me</sup> LINDLEY pour les grandes sections de maternelle, le CP et le CE1, M<sup>me</sup> DOUHINE pour la section enfantine.

Bonnes vacances à tous.

## PARENTS D'ÉLÈVES

Voici un rapide aperçu de notre activité au cours des derniers mois de l'année scolaire.

- Le 16 avril, nous avons passé une superbe soirée chorale avec nos amis de Giroussens ;

- Le 25 juin s'est déroulée à Parisot la Fête du Cirque où, avec un talent déjà confirmé, nos petits acrobates, jongleurs et autres artistes en herbe nous ont réjouis par leur super spectacle parfaitement au point ;

- Le 2 juillet, la Fête de l'École nous a permis d'admirer une très belle exposition. En fin de soirée, les jeunes élèves de l'Atelier Théâtre ont rejoué leur petit spectacle qui fut particulièrement apprécié. C'est à cette occasion que les enfants ont remis un petit cadeau de départ à Danielle LEQUIME en espérant la revoir parmi nous très bientôt.

À la rentrée scolaire, l'école de Parisot va fonctionner en R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec celle de Peyrole.

Une navette gratuite par minicar fonctionnera entre les deux écoles et une garderie sera mise en place qui sera assurée le matin et le soir.

Pour l'instant "Bonnes Vacances" à tous.

**NOS GRILLADES  
20 AOUT A 20 H.**

## FAMILLES RURALES : LEUR CENTRE AÉRÉ

L'association Familles Rurales de Montans-Parisot-Peyrole, voyant ses activités se multiplier, a décidé de se partager en deux associations : l'une sur Montans, l'autre sur Parisot (à laquelle se rattache Peyrole).

L'association de Parisot-Peyrole a tenu son assemblée générale constitutive le 20 juin 1994, au cours de laquelle elle a rendu compte de ses 2 activités : le ping-pong et le centre aéré et accueilli l'Atelier Théâtre adultes, qui désormais sera rattaché à cette association.

Un bureau a été élu, composé de :

- Marcelle NÉEL, Présidente ;
- Nicole MILLIET, Vice-Présidente ;
- Catherine LE PEILLET, Secrétaire ;
- Anne-Marie VIRGINIE, Trésorière.

Les bénévoles désirant prendre une part active dans l'une ou l'autre de ces activités peuvent se faire connaître auprès des membres du bureau. Ils seront toujours les bienvenus.

Il fonctionne cette année du 11 juillet au 5 août et compte à ce jour un grand nombre d'inscriptions d'enfants, de 3 à 13 ans, de Parisot, Montans, Peyrole, mais aussi des villages environnants : Giroussens, Lisle, Brens, etc.

Les activités sont attrayantes : piscine, poney, nuits sous la tente, randonnées à vélo, spectacle de clown...

L'ambiance y est familiale, les moniteurs sympathiques et pleins d'idées et la cuisine délicieuse ...

De bons moments à passer pour nos enfants pendant les vacances au Centre de Parisot !

Sans oublier le camp d'ados du 1<sup>er</sup> au 6 août dans le lot (vélo indispensable). Les inscriptions sont encore ouvertes.

Pour tous renseignements : Tél. 63.40.47.09

LE BUREAU

# Parisot d'autrefois

## LE LAVOIR PUBLIC (suite)

**La construction de ce lavoir, (qui, à l'origine était un "bassin-abreuvoir), n'en finit pas de poser des problèmes à la municipalité de l'époque. Nous sommes en avril 1900 et les élections municipales auront lieu le 6 mai.**

Un abreuvoir sur la place :

"Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par lettre du 12 avril M. le Sous-Préfet l'a informé que, vu le chiffre élevé de la dépense pour la construction de l'abreuvoir sur la place de la Mairie, il n'avait pas été possible à M. le Préfet d'approuver la délibération du Conseil autorisant à faire exécuter ces travaux par voie de régie économique, mais que M. le Préfet était tout disposé à approuver l'exécution des travaux par voie d'un traité de gré à gré.

En présence de cette situation M. le Maire a traité avec un ouvrier de la localité et il soumet à l'acceptation du Conseil Municipal un marché de gré à gré par lequel le sieur PONTIÉ Philippe, maçon à Parisot, s'engage à exécuter les travaux de construction de l'abreuvoir et fontaine avant le 1<sup>er</sup> juin prochain, moyennant le prix de 527 F. portés au devis estimatif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ce traité et demande à M. le Préfet de vouloir bien donner son approbation le plus tôt possible afin de ne pas retarder la mise en exécution de ces travaux, qui d'après une des clauses du traité doivent être terminés le 1<sup>er</sup> juin."

*Nous ignorons s'il fut terminé à cette date. Trois ans vont s'écouler et le 9 août 1903, au cours d'une réunion du Conseil Municipal, pour l'étude de la désaffectation d'une partie de la place publique, pour la construction de l'école des filles (actuelle Mairie et école des grands), le Conseil Municipal est amené à désigner une commission pour réparation au captage de l'eau et bassin.*

"Le Conseil considérant qu'il y a urgence à procéder à des réparations au lavoir et fontaines publiques de Parisot, désigne une commission formée de MM. HÉBRARD, BOUNIOL Célestin, BRESSOLLES Hippolyte, pour décider ce qu'il y a de mieux à faire pour la captation de l'eau et pour remédier à la mauvaise disposition des bassins."

*Le 30 août suivant, le Conseil autorise le Maire à prélever la somme de 75,60 F. sur les fonds disponibles de la commune, dépense occasionnée par les travaux de réparation au puits de captation de l'eau qui alimente la fontaine publique de Parisot.*

*Le 14 février 1904, une nouvelle délibération est prise par le Conseil Municipal autorisant la construction d'un lavoir jouxtant le*

*bassin-abreuvoir. (De nouvelles élections municipales vont avoir lieu le 1<sup>er</sup> mai suivant). Voici le texte :*

"M. le Maire informe le Conseil que les habitants du village de Parisot demandent avec instance l'établissement d'un lavoir sur la place publique de la Mairie afin d'utiliser l'eau de la fontaine qui se déverse en pure perte dans le ruisseau voisin. Les intéressés ont fait une souscription à cet effet s'élevant à la somme de 104 francs en argent. L'importance de cette souscription montre assez l'utilité de ce lavoir qui amènerait une dépense de 230,85 F. d'après le devis qui a été dressé par PONTIÉ, maçon à Parisot.

Le Conseil reconnaissant les avantages que procurerait cette construction aux habitants du village en cas d'incendie en outre de la commodité comme lavoir, décide de procéder le plus rapidement possible à la réalisation de ce projet dont elle approuve le devis.

Le Conseil décide de prélever la somme de 126,85 F. qui manquent, sur l'excédent budgétaire de 1903 et sera inscrite au budget supplémentaire de 1904."

*Le lavoir sera construit et une nouvelle délibération du 2 octobre suivant indique que le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater le montant de la dépense de 230,85 F. pour la construction du lavoir public.*

*Quatre années vont passer. Le 9 août 1908, nouvelle délibération concernant la couverture du lavoir public et de la place de la Mairie.*

"M. le Maire informe le Conseil Municipal que le lavoir public situé sur la place de la Mairie dépourvu de tout abri mérite, à cause de sa fréquentation de tous les instants, d'être couvert par une toiture assez étendue pour garantir les laveuses des intempéries. Il a fait dresser à ce sujet par M. POUJADE, charpentier à Parisot, un devis d'après lequel la dépense s'élèvera à la somme de 444,98 F.

Le Conseil reconnaissant l'urgence du projet, approuve le devis qui lui est soumis, vote la somme de 250,98 F. à prendre sur les fonds disponibles de la commune et demande au Conseil Général, un secours de 194 F. pour aider la commune à couvrir la dépense projetée."

*Le Conseil Général sera beaucoup moins*

*généreux que prévu initialement : il a attribué 10 F. seulement pour ce projet. Il faut donc revoir le devis à la baisse. Ce qui est fait et le 18 octobre 1908, nouvelle délibération :*

"Pour le projet de couverture du lavoir public de la place de la Mairie, le nouveau devis dressé par M. POUJADE, charpentier à Parisot, prévoit une dépense de 365,17 F. le secours départemental alloué n'étant que de 10 F., le Conseil vote la somme de 355,17 F., à prendre sur les fonds disponibles de la commune. Le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien approuver le projet et d'en autoriser l'exécution par la voie d'un traité de gré à gré, afin d'éviter les frais et les formalités d'une adjudication, vu le peu d'importance du projet."

*En définitive, la dépense totale de la couverture du lavoir sera de 499,33 F., confirmée par la délibération du 7 novembre 1909.*

"M. le Maire informe le Conseil que, pour l'établissement de la couverture du lavoir public de la place de la Mairie, il a été reconnu indispensable, au moment de l'exécution des travaux, d'apporter des modifications au projet primitif et qu'il en résulte de ces modifications une dépense supplémentaire de 134,16 F.

*Il y a donc lieu de créer de nouvelles ressources pour le paiement de ces dépassements de travaux.*

*Le Conseil approuve la dépense supplémentaire précitée et décide de prélever la somme de 134,16 F. nécessaire pour le paiement de cette dépense sur les fonds disponibles de la commune."*

*En définitive, cette toiture aura coûté 54 F. et 35 centimes de plus que le devis initialement prévu, toit à deux pentes, elle a l'avantage d'être bien plus jolie.*

A.E.

## Parisot d'aujourd'hui

### BIENVENUE ET AU REVOIR

Bienvenue à M<sup>me</sup> Liliane LINDLEY, institutrice, précédemment à Saint-Sulpice et nommée à Parisot pour la prochaine rentrée scolaire.

Au revoir à M<sup>me</sup> LEQUIME, enseignante depuis deux ans dans la classe des "grands" de notre école, à la satisfaction unanime des parents. Elle exercera dès septembre à Saint-Gauzens.